

Comme j'ai une vaste expérience de l'exécution des lois relatives aux anciens combattants, on me permettra bien de faire une ou deux propositions. La Chambre n'a pas encore été saisie du projet de résolution relatif à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, et bien qu'il soit question dans le discours du trône d'en prolonger l'application, on n'en dit pas plus long sur les modifications à apporter. J'espère qu'on améliorera ces lois, surtout la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Je me permets de signaler au gouvernement que la limite actuelle de \$10,000, dans les Parties I et III de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, ne correspond plus à la réalité comme il y a quelques années. En outre, la limite de \$10,000 relative aux avances, aux termes de la Partie II de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, est insuffisante et devrait être augmentée pour qu'elle corresponde au montant du prêt, comme c'est le cas sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation.

Comme il existe un précédent en vertu duquel les anciens combattants, non canadiens, ont reçu certains avantages même s'ils ne demeuraient pas régulièrement ici avant la guerre, j'estime que le gouvernement devrait songer à appliquer la Partie II de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants à ceux de nos alliés qui n'avaient pas ici un domicile régulier avant la guerre. Cette disposition ne comporte aucun décaissement direct, mais il encourage les anciens combattants à s'aider. Je sais qu'il y a bien des anciens combattants qui seraient contents d'être admissibles sous le régime de la Partie II de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Nos vieillards et nos anciens combattants, monsieur l'Orateur, se sont vu accorder certaines attentions dans le discours du trône. Toutefois, il y a un autre groupe de Canadiens qui mérite certainement une attention spéciale. Je parle des anciens fonctionnaires et des anciens membres des forces armées qui ont pris leur retraite il y a quelques années. Je sais qu'il y a à peu près quatre ans, le gouvernement actuel a rectifié le régime des pensions; les effets s'en sont fait sentir chez bon nombre de ces gens. Je crois cependant que plusieurs d'entre eux vivent dans des difficultés financières. Je sais que le gouvernement actuel ne pouvait pas tout faire en cinq ans, surtout après toutes les lacunes accumulées en 22 ans, mais je crois que ces gens méritent une plus grande attention de la part de notre gouvernement. J'estime que la chose se fera en temps voulu.

Le discours du trône cite des exemples de l'activité du Canada dans le domaine international. Je suis particulièrement enchanté d'y

trouver un rappel de la politique traditionnelle poursuivie par le présent gouvernement en vue de raffermir le Commonwealth comme instrument de paix et de liberté. Il était très inconvenant, monsieur l'Orateur, d'entendre des honorables vis-à-vis tenter de discréditer le rôle joué par le Canada sur la scène internationale, de critiquer et d'amoindrir les efforts de notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Mais la réfutation apportée par l'honorable ministre des Finances le 24 janvier et par le ministre des Affaires des anciens combattants, le lendemain, est venue souffler comme un vent frais sur les eaux que l'opposition avait souillées. Je suis persuadé que, dans l'ensemble, les Canadiens se rallieront à l'interprétation que ces deux ministres ont fournie de la position du Canada dans les affaires internationales.

De grandes distances et bien des différences séparent l'île de Terre-Neuve de l'île de Vancouver. Je crois, cependant, que les îles du Canada ont au moins un élément en commun, soit un sentiment presque d'isolation et parfois d'abandon. Je me réjouis, par conséquent, pour les gens de Terre-Neuve et de Nouvelle-Écosse, quand je vois que le gouvernement fédéral leur procurera un service de transbordement d'automobiles. Nombreux sont les citoyens de l'île de Vancouver qui pensent que, aux termes de la Confédération, il incombe en quelque sorte au gouvernement fédéral d'assurer les moyens de transport entre le continent et l'île de Vancouver. J'ose espérer que le précédent établi sur la côte de l'Atlantique finira par s'appliquer sur la côte du Pacifique.

Bien des gens, en Colombie-Britannique, ne savent pas que le gouvernement actuel verse, en fait, un subside au transport sur le détroit de Géorgie. Il s'agit de la subvention de 40 p. 100 à l'égard du coût de construction de deux transbordeurs déjà en service dans ce détroit et des deux nouveaux en voie de construction. Il y en aura d'autres. On voit donc qu'en réalité, le gouvernement subventionne le transport dans la région.

Nous vivons de plus en plus dans une ère de la technique où l'instruction avancée, la compétence technique et professionnelle jouent un rôle important. Notre gouvernement verse déjà des contributions généreuses dans ces domaines, mais la hausse d'un tiers qu'il est proposé d'apporter aux subventions aux universités me semble opportune et prévoyante. L'université de Victoria sera particulièrement heureuse de cette aide. Cette institution avait déjà un renom enviable lorsqu'elle était le Victoria College, mais elle est devenue une université complète qui donne ses propres diplômes et qui grandit au rythme phénoménal d'environ 400 élèves par année. Je sais que cette université accueillera avec joie cette aide sup-